



5% des réserves - conditions de la levée

Par **Hello77**, le 12/11/2009 à 17:17

Bonjour,

Nous avons acheté une maison en 2006. Nous l'avons réceptionné en mars 2008. Nous avons séquestré les 5% restant à la caisse des dépôts et consignations.

Motif : toit du garage non conforme, double porte au lieu d'une porte pour le ballon d'eau chaude ...

Nous avons envoyé une lettre 3 semaines après le séquestre des 5% pour avoir relevé d'autres non conformités (l'escalier qui se décolle du mur, VMC non installé, le boîtier électrique est mal réglé car quand on allume tous nos chauffages, le boîtier électrique saute. Donc on ne peut pas réchauffer notre maison).

Nous sommes en nov 2009. Ils ne sont toujours pas venus faire les travaux.

Ma question est la suivante : Comment récupérer les 5% consignés sans passer en procédure? Ils nous ont envoyé un courrier pour nous dire qu'on est en garantie décennale. Cependant, nous n'avons toujours pas levés les réserves.

Pouvez-vous nous aider ?

Je vous remercie d'avance.

Lisa